



## Résidences et Masterclass du CNL : De nouvelles opportunités pour les auteurs en 2022 !

Dans le cadre de « l'Année de la lecture » déclarée « Grande cause nationale » et dans le prolongement du « Plan Auteurs » présenté par le Ministère de la Culture, le conseil d'administration du Centre national du Livre (CNL), au sein duquel la SGDL siège en tant que représentant des auteurs, a décidé de consacrer à partir de 2022 un budget de **500 000€ supplémentaires aux dispositifs de soutien aux auteurs**, destiné à prendre en charge leurs rémunérations pour de nouveaux projets de résidences et de masterclass. Une partie des rémunérations des auteurs de bandes dessinées pour leurs séances de dédicaces dans les salons et festivals sera aussi prise en charge.

Cette décision répond à une demande portée depuis de nombreuses années par la SGDL et d'autres sociétés d'auteurs, en faveur d'un développement massif de l'offre de rencontres et d'ateliers artistiques, qui permettent de soutenir les auteurs dans un contexte de forte dégradation de leurs rémunérations.

### 1- Des résidences d'auteur plus nombreuses et plus accessibles

A la demande des organisations d'auteurs, **les critères d'éligibilité des bourses de résidence du CNL seront simplifiés à compter du 1er janvier 2022**: l'année de carence jusqu'alors imposée entre deux demandes de bourses de résidence sera supprimée, et il ne sera plus obligatoire pour l'auteur de conduire

ces résidences dans une région différente de celle où il réside. La SGDL se félicite de ces évolutions, qui tendent à rendre plus accessible ce dispositif pour les auteurs.

Par ailleurs, **le budget du CNL consacré aux bourses de résidence sera doublé dès 2022**, afin de déployer **250 nouvelles résidences d'écriture** sur l'ensemble du territoire, dans les collèges et les lycées, dans les « colonies apprenantes » et les centres de loisirs, ou en partenariat avec des clubs sportifs, des entreprises ou des bailleurs sociaux qui souhaiteraient accueillir des auteurs en résidence.

Une plate-forme sera prochainement mise en place par le CNL afin de faciliter la rencontre entre les auteurs et les structures d'accueil.

Les auteurs invités en résidence seront rémunérés par le CNL à hauteur de **2000€ par mois**.

- **Les résidences en milieu scolaire** devront comporter au maximum 6 demi-journées d'interventions pouvant être étalées sur un trimestre. Elles devront répondre aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : la rencontre avec un auteur, la pratique artistique de l'élève, l'acquisition de connaissances.

#### **Plus d'informations :**

- Conditions d'éligibilité et de candidature à lire [ici](#)
- Date limite de dépôt : **5 février 2022**
- Contact : [residence.ecole@centrenationaldulivre.fr](mailto:residence.ecole@centrenationaldulivre.fr)

- **Les résidences hors milieu scolaire** devront permettre aux auteurs accueillis de se consacrer à un projet d'écriture, d'illustration ou de traduction pendant **1 à 3 mois**, tout en consacrant au minimum 30% du temps de la résidence à l'animation de rencontres ou d'ateliers de création.

#### **Plus d'informations :**

- Conditions d'éligibilité et de candidature à lire [ici](#)
- Dates limites de dépôt des projets : les **11 février 2022; 25 mars 2022; 10 juin 2022; 2 novembre 2022**.
- Contact : [florent.coll@centrenationaldulivre.fr](mailto:florent.coll@centrenationaldulivre.fr)

## **2. Soutien aux « Masterclass d'auteurs du livre »**

Le CNL s'associe au « Pass Culture » pour mettre en avant les masterclass conçus et proposés par des auteurs. Ces masterclass devront s'adresser à des élèves du collège ou du lycée, à partir de la classe de 4e et pourront être consacrés

à l'activité de création, au processus d'écriture, d'illustration ou de traduction, ou bien encore à un genre ou une thématique littéraires, en lien ou non avec les programmes scolaires.

Les projets sélectionnés seront mis en avant sur l'application du [«Pass Culture»](#), où élèves et enseignants pourront les réserver. **Les auteurs seront rémunérés par le CNL à hauteur de 270,13€ bruts la demi-journée.** Vous pouvez proposer autant de projets de masterclass que vous le souhaitez.

Des webinaires seront organisés par le CNL entre décembre 2021 et juin 2022 pour accompagner auteurs et enseignants dans la mise en place de ce dispositif.

**Plus d'informations :**

- Pour s'inscrire et proposer des projets de masterclass, c'est [ici](#)
- Contact : [masterclass.passculture@centrenationaldulivre.fr](mailto:masterclass.passculture@centrenationaldulivre.fr)

Solidairement,

**La SGDL**